



Liste de vérification de l'assurance voyage

RECHERCHE

- Consacrez du temps et une partie de votre budget au choix d'une assurance voyage
- Recherchez des fournisseurs d'assurance voyage à l'aide de l'outil Choisir une assurance de l'OAP
- Confirmez la (ou les) destination(s) de votre voyage
- Confirmez qui voyage avec vous
- Confirmez la période de voyage (date de départ à date de retour)
- Confirmez les activités à haut risque que vous entreprendrez pendant votre voyage
- Obtenez le numéro d'urgence 24h/24 et 7j/7 de votre assureur en français
- Demandez des services de traduction pour les fournisseurs de soins de santé de votre pays de destination

PROTECTION

- Confirmez la couverture de votre évacuation médicale
- Demandez à votre assureur de vous fournir sa définition exacte d'une «condition médicale préexistante». Clarifiez les clauses en lien avec une grossesse et / ou la santé mentale le cas échéant
- Demandez à la compagnie d'assurance voyage de clarifier toutes les restrictions que cette définition pourrait représenter pour vous compte tenu de vos antécédents médicaux
- Demandez un accord écrit de votre compagnie d'assurance qui stipule qu'elle couvre votre (vos) condition(s) médicale(s) préexistante(s), qui comprend également : i) une clause de stabilité ; ii) clause de compassion ; iii) clause de changement de l'état de santé
- Confirmez la protection pour le rapatriement en cas de décès
- Divulgez les dates de votre voyage à l'assureur
- Confirmez s'il y a un période maximum de temps pour la protection d'assurance
- Confirmez si vous pouvez renouveler ou prolonger la protection
- Confirmez le délai de préavis dont votre assureur a besoin pour prolonger la protection
- Confirmez la date d'entrée en vigueur de votre police
- Confirmez quels risques indépendants sont couverts par votre police (par exemple, catastrophe naturelle, conflit militaire, urgence de santé publique)
- Précisez si vous recevrez un remboursement en cas de risque indépendant (par exemple, catastrophe naturelle, conflit militaire, urgence de santé publique)
- Vérifiez si la compagnie d'assurance refusera une réclamation si l'agence de voyage, la compagnie aérienne ou un autre fournisseur de services de voyage (y compris les hôtels) vous offre un crédit ou un bon d'échange



Liste de vérification de l'assurance voyage

EXCLUSIONS

- Divulgez tous vos antécédents médicaux complets à votre assureur
- Demandez à votre médecin de remplir les questions de santé dans votre demande
- Contactez votre assureur s'il y a changements dans l'état de votre santé juste avant le voyage
- Confirmez que votre famille est protégée par votre régime; clarifiez qui n'est pas protégé
- Confirmez le montant de la protection pour votre famille
- Demandez à votre assureur si les accidents résultant d'activités à haut risque sont couverts
- Consultez le [site des conseils aux voyageurs et avertissements du gouvernement du Canada](#) et notez le(s) statut(s) de l'endroit où vous voyagez
- Mentionnez votre (vos) destination(s) à votre assureur, notamment si vous faites escale dans plusieurs pays
- Confirmez la limite ou l'indemnité totale maximale

COVID-19

- Confirmez si votre protection inclut la COVID-19 (sinon, demandez à votre assureur s'il propose une protection spécifique à la COVID-19)
- Demandez si votre âge, votre (vos) condition(s) médicale(s) ou votre (vos) destination(s) de voyage représentent un facteur déterminant pour votre admissibilité
- Exigez une confirmation écrite que vous répondez aux critères d'admissibilité et que vous êtes couvert(e)
- Confirmez le montant de protection pour la COVID-19
- Renseignez-vous sur les potentielles exclusions au cas où vous contractez la COVID-19 dans les 30 jours avant votre départ
- Déterminez ce dont l'assureur a besoin pour confirmer que vous êtes atteint de la COVID-19
- Renseignez-vous sur les modalités d'annulation de voyage et de remboursement si vous avez la COVID-19 avant votre départ
- Confirmez les détails de la protection si vous devez effectuer une quarantaine après avoir contracté la COVID-19 à l'étranger

AVANT DE VOYAGER

- J'ai lu attentivement ma police et je n'ai plus de questions à ce sujet
- Visitez à nouveau [le site des conseils aux voyageurs et avertissements du gouvernement du Canada](#) pour notez si le(s) statut(s) de l'endroit où vous voyagez ont changé—contactez votre compagnie d'assurance et mettez-la au courant des changements, le cas échéant
- Écrivez le numéro d'urgence de votre compagnie d'assurance voyage sur papier en trois exemplaires - donnez un exemplaire à un ami ou à un proche resté au Canada, placez-en dans vos bagages et conservez le troisième sur vous en tout temps
- Obtenez une carte de voyage de votre courtier d'assurance ou assureur